

Turquie : l'Etat poursuit les massacres de la population kurde

Le 7 février, dans la ville assiégée de Cizre, 60 civil-es blessé-es ont été massacré-es par l'armée turque dans le sous-sol de l'immeuble où ils et elles étaient réfugié-es dans l'attente de secours. Deux jours plus tard, 20 autres personnes ont été brûlées vives dans les mêmes conditions. Depuis deux mois, l'Etat turc se livre dans la ville de Cizre, tout comme dans les villes de Sur et de Silopi à ce que le Conseil Démocratique Kurde en France décrit comme « *un véritable nettoyage ethnique contre le peuple kurde* ». La situation sécuritaire et humanitaire dans ces villes s'empire d'heure en heure. **De nombreuses personnes sont réfugiées dans les sous-sols d'immeubles, attendant en vain d'être évacuées. Elles risquent d'être exécutées à tout moment ou de mourir de mort lente en raison des privations. L'Etat turc bloque tout : secours, nourriture, eau, électricité,...** Par ailleurs, l'armée turque bombarde les forces kurdes (unités de protection du peuple – YPG), au nord de la Syrie. En France, plusieurs rassemblements de solidarité ont eu lieu : à plusieurs reprises, celles et ceux qui dénonçaient la barbarie de l'Etat turc ont subi la violence policière !

Algérie : défense des libertés et des droits syndicaux

Les organisations membres du Réseau syndical international de solidarité et de luttes ont réaffirmé leur soutien au syndicalisme autonome en Algérie, notamment aux militants et militantes de la Confédération Générale Autonome des Travailleurs en Algérie (CGATA). Le pouvoir algérien combat celles et ceux qui luttent pour la défense des droits des travailleurs et travailleuses et pour leur émancipation.

Encore récemment, le 6 février, la police a encerclé la Maison des syndicats de Bab Ezzouar, puis violemment interpellé et arrêté des syndicalistes ainsi que des militants et militantes des droits de l'Homme. **Nous dénonçons ces pratiques inacceptables ; comme nous dénonçons le refus de reconnaître les syndicats créés par les travailleurs et les travailleuses, la pratique d'Etat du clonage des syndicats autonomes pour tenter de les discréditer, les licenciements de militants et militantes syndicaux, la répression envers les chômeurs et les chômeuses, etc.**

En Algérie comme ailleurs, nous soutenons le syndicalisme autonome : ce n'est ni à l'Etat, ni aux patrons, de décider comment nous nous organisons. Partout dans le monde, nous luttons pour la liberté syndicale et les droits syndicaux.



Le dossier de notre numéro 10 de la revue internationale est consacré à l'Algérie : L'Algérie d'aujourd'hui, chronique d'une ignorance savamment entretenue – L'importance des syndicats autonomes dans le combat pour la démocratie – Les luttes du syndicalisme autonome face à la répression incessante – Pétrole et gaz, la malédiction algérienne ? – Chronologie de l'Algérie contemporaine. Et en supplément un panorama du mouvement syndical canadien.

www.solidaires.org/Solidaires-international-revue-no-10

Russie : pour la libération de Koltchenko, Sentsov et Afanassiev

L'Etat russe a condamné Alexandr Koltchenko à 10 ans d'emprisonnement, Guennadi Afanassiev à 7ans, et Oleg Sentsov à 20 ans de la même peine. L'accusation de « terrorisme » qui a servi à couvrir ces ignobles décisions d'un tribunal qui exécute les ordres du pouvoir politique russe n'a aucun fondement. **Ils sont condamnés à des années de camps de travail parce qu'ils luttent contre l'oppression exercée par l'Etat russe ; tant sur le territoire russe qu'en Crimée, celle-ci est inadmissible.** Une campagne internationale pour obtenir leur libération se poursuit. En France, l'Union syndicale Solidaires est à l'origine d'un collectif unitaire qui publie un bulletin d'informations, met à disposition des affiches et des autocollants, prévoit plusieurs initiatives publiques, dont une conférence/débat suivi d'un concert de soutien, le 9 avril à Paris.

www.collectifkoltchenko.blogspot.fr



Pérou : l'entreprise minière *Yanacocha* poursuit ses exactions



Nous avons relaté à plusieurs reprises la lutte de la population de Cajamarca contre l'entreprise minière Yanacocha. **Non seulement, celle-ci exploite celles et ceux qu'elle emploie, détruit l'environnement et ne respecte pas les populations locales, mais pour arriver à ses fins elle utilise la violence.** Cela dure depuis 4 ans ; le pouvoir péruvien soutient ces exactions ! Une nouvelle fois, **l'Union syndicale Solidaires et le Réseau syndical international de solidarité et de luttes ont répondu à l'appel** du comité de soutien à Cajamarca en France, mais aussi d'Amnesty international et de la Fédération International des Droits de l'Homme, en interpellant les autorités péruviennes.

[...] nous exprimons notre grande préoccupation face à la persécution, le harcèlement, les violences et les menaces par des employés de l'entreprise Yanacocha contre Mme Maxima Acuña et sa famille. Ces actes de harcèlement, de violences, de menaces, de dommages à la propriété ou aux cultures, les mutilations infligées aux animaux de la famille, l'espionnage et la violation de la vie privée, ne se sont quasiment pas arrêtés au cours de ces quatre dernières années, plus récemment, le 30 Janvier de cette année, des employés de Yanacocha ont grièvement blessé le chien de la famille d'un coup de couteau dans le cou, deux jours plus tard, le 2 Février, les employés de la même entreprise, accompagnés de policiers en uniforme sont entrés dans la propriété de la famille pour saccager et voler leurs plantations de pommes de terre qui représentent un soutien important pour cette famille pauvre.

Nous rappelons que le 17 décembre 2014, la Cour pénale d'appel de Cajamarca a tranché en faveur de la famille Chaupe et l'a acquitté des allégations d'accaparement de terres, reconnaissant de fait, leurs droits de propriété. Nous rappelons également que la famille Chaupe dans son ensemble bénéficie de mesures de précaution émises par la Cour interaméricaine des droits de l'homme (n° 452-11 du 5 mai 2014) [...] Nous vous demandons de mener une enquête approfondie et impartiale sur les actes de violence et de harcèlement au cours des quatre dernières années contre Mme Maxima Acuña et sa famille afin que les responsables soient traduits devant un tribunal compétent, indépendant, juste et impartial, et que leurs soient appliquées les sanctions pénales, civiles et/ou administratives prévues par la loi. Nous demandons également que l'Etat prenne les décisions nécessaires pour que soit mis fin à toutes les formes de harcèlement, de violence et de menaces contre Madame Maxima Acuña et sa famille et que l'on garantisse leur intégrité physique et psychologique. Nous demandons également que l'on garantisse l'intégrité physique de tous les militant-es des droits humains et de l'environnement au Pérou.

www.solidaritecajamarca.blogspot.fr www.amnesty.org/en/documents/amr46/3392/2016/en/

www.fidh.org/es/temas/defensores-de-derechos-humanos/peru-actos-de-hostigamiento-por-parte-de-personal-de-seguridad-de-la

www.omct.org/es/human-rights-defenders/urgent-interventions/peru/2016/02/d23611/

Grèce : réussite de la grève nationale du 4 février

La grève interprofessionnelle du 4 février a été marquée par une mobilisation d'un niveau non connu depuis fin 2011. **Plus de 100 manifestations ont été organisées à travers le pays, souvent d'une ampleur rarement atteinte jusque là. A Athènes, il y a eu environ 80 000 manifestant-es. La grève a été trois fois plus suivie que celle du mois de janvier.** L'expérience montre l'importance d'un mouvement social et syndical autonome ; c'est sans aucun doute un des enjeux des mois à venir que de construire ce mouvement, à partir des nombreux centres de luttes qui irriguent la société grecque.

Chine : la prison pour celles et ceux qui organisent les travailleurs-ses

En Chine, trois défenseurs des droits du travail ont été arrêtés, pour des raisons uniquement liées au résultat de leurs actions légitimes en faveur des droits des travailleurs et travailleuses dans la province du Guangdong, dans le sud-est du pays. D'autres défenseurs des droits des travailleurs qui étaient en détention avec eux ont, depuis, été libérés.

Le 10 janvier, Zeng Feiyang, directeur du Centre des travailleurs de Panyu et l'un des responsables syndicaux les plus influents, de la région, a été arrêté, ainsi que Meng Han, accusés de « rassemblement d'une foule en vue de troubler l'ordre public ». Un autre militant, He Xiaobo a été inculpé de détournement de fonds. Ils avaient déjà été arrêtés le 4 décembre, tout comme Zhu Xiaomei (libéré sous caution le 2 février) et Tang Jian (également libéré depuis) ; Deng Xiaoming et Peng Jiayong, eux, ont été libérés le 10 janvier. Zeng Feiyang et Meng Han sont détenus dans le Centre de détention n°1 de la ville de Guangzhou, tandis que He Xiaobo se trouve dans le Centre de détention du district de Nanhai, à Foshan. Aucun d'entre eux n'a pu consulter son avocat depuis son arrestation, ce qui constitue d'ailleurs une violation de la législation chinoise. **L'arrestation et la détention de ces personnes s'inscrivent dans le cadre d'une répression visant le mouvement de défense des droits des travailleurs et travailleuses dans la province du Guangdong, sur fond de tensions sociales croissantes dans la région.** Trente-trois autres militant-es ont été interrogé-es dans le cadre de cette répression, puis libéré-es. Amnesty International a lancé une « Action Urgente » que nous avons relayé.

<http://www.amnesty.fr/Mobilisez-vous/Rejoignez-nous/Participez-aux-Actions-Urgentes>

Iran : 28 ouvriers des mines de Khatou-abad arrêtés

Les mines de cuivre de Khatoun-abad, propriété de la Compagnie nationale iranienne des industries du cuivre, font partie d'un important complexe industriel contrôlé par l'État. En 2015, après une série de protestation contre les bas salaires et pour la régularisation de leur statut, des centaines d'ouvriers ont été licenciés. **En janvier 2016, les ouvriers et leurs familles ont organisé des rassemblements pour protester contre leur mise au chômage. Le 26 janvier, les forces de l'ordre les ont attaqués et 28 ouvriers ont été arrêtés.** Il y a quelques années, le régime avait commis un crime en tuant sauvagement des ouvriers de ce complexe, exactement dans la même situation. Des ouvriers licenciés du complexe s'étaient alors également rassemblés pour protester contre leur mise au chômage alors qu'ils y travaillaient depuis des longues années. Leur protestation restant sans réponse, les ouvriers avaient décidé de barrer la route menant à leur lieu de travail. Les forces anti-émeute avaient alors été envoyées sur les lieux. Elles ont tiré sur les ouvriers, tuant quatre d'entre eux (Rirahi, Djavidi, Mahdavi, Moméni) et blessant plusieurs autres. Aujourd'hui, il faut :

- ⇒ Libérer les 28 ouvriers emprisonnés.
- ⇒ Réintégrer les 170 travailleurs d'entreprises sous-traitantes récemment mis à pied.
- ⇒ Transformer ces emplois précaires en postes permanents comme cela leur avait été promis.

www.iran-echo.com www.soliranparis.wordpress.com

Egypte : qui a tué Giulio Regeni ?

Giulio a disparu le 25 janvier, près du centre-ville du Caire, à une époque où les forces de sécurité tenaient tous les quartiers de la ville. Finalement, le 3 février, son corps a été retrouvé dans le quartier « 6 octobre », à la périphérie de la ville. Les agences de presse ont révélé, via une déclaration du procureur général égyptien, que des traces de torture ont été retrouvées sur son corps. **Giulio résidait en Egypte pour réaliser son terrain d'enquête sur la question du syndicalisme et les mouvements ouvriers égyptiens, rencontrant de nombreux activistes. C'est sans nul doute ce qui lui a valu cette fin tragique, semblable à celles de bien d'autres, tombé-es aussi sous les coups du régime égyptien ;** ainsi, selon l'*Egyptian Commission for Fights and Freedom*, on comptait 1250 « disparitions » lors des seuls quatre premiers mois de l'année 2015. Rien que durant cette même année 2015, on a retrouvé 16 cadavres dans le même état que Giulio : tabassés, torturés. Le dernier article de Giulio s'intitulait « en Egypte, la deuxième vie des syndicats indépendants ». Il est très probable que les sbires de Sissi l'aient torturé à mort pour tenter sans doute d'obtenir la liste de ses contacts.

Maroc : solidarité avec les mouvements sociaux

Avec d'autres organisations - Mouvement du 20 Février Paris/IDF, Association Marocaine des Droits Humains Paris/IDF (AMDH Paris/IDF), Association des Travailleurs Maghrébins de France (ATMF), Collectif des Amazighs de France pour le Changement Démocratique au Maroc, Taharour Dimocrati /Emancipation démocratique, Association des Marocains en France (AMF), La Voie Démocratique Paris (Annahj-Paris),... - l'Union syndicale Solidaires est signataire de cet appel.

Face à la prédation économique et à l'explosion des inégalités sociales, les marocain-es se soulèvent encore, 5 ans après la naissance du « mouvement du 20 février », en scandant les mêmes revendications. En effet, les villes du Nord ont connu un soulèvement populaire avec l'un des slogans du mouvement du 20 février « *Amendis dégage !* », les étudiant-es en médecine ont pacifiquement manifesté pour leur droits légitimes, les habitant-es des régions les plus marginalisées du Maroc à l'image d'Imider, de Bouarfa, du Rif, etc., continuent leur lutte contre les politiques d'exclusion et d'appauvrissement, les enseignant-es stagiaires poursuivent depuis plusieurs mois leur lutte contre les réformes gouvernementales et pour la défense de l'enseignement public. **C'est une large frange de la population qui fait entendre sa voix et ce malgré la répression sauvage dont elle est victime.** Les indicateurs économiques et les rapports nationaux et internationaux reflètent cette situation alarmante que vivent les Marocain-es. En 2014, l'Unesco a classé le système éducatif marocain parmi les « 21 pires systèmes éducatifs » au monde. En 2015, le rapport du PNUD sur le développement humain a placé le pays à la 126ème position (sur 188 pays analysés). Les rapports de l'Organisation International du Travail, d'Amnesty, de Transparency, de Reporters Sans Frontières, de Human Rights Watch, de l'AMDH, de l'ASDHOM... n'échappent pas à cette tendance. **Menaces, tabassages, prisons ou tortures, sont le lot quotidien des militant-es et des marocain-es libres qui luttent chaque jour pour un Maroc meilleur.** On réprime les organisations des droits humains, on musèle les journalistes, mais on honore les présumés tortionnaires. L'un d'entre eux, Abdellatif Hammouchi, a été promu à la légion d'honneur par le Ministre de l'Intérieur français en 2014 malgré les plaintes en cours. Ce triste événement marque ainsi un nouvel épisode du soutien de l'état français au régime marocain.

Le mouvement marocain du 20 février a ouvert une brèche pour un réel changement et un avenir meilleur pour tous et toutes les marocain-es. Il reste l'un des points d'appui pour amplifier la résistance face à la prédation économique et la politique répressive du pouvoir en place. À travers cet appel, les organisations signataires accompagnées de toutes les personnes voulant exprimer leur solidarité avec les luttes du peuple marocain appellent à manifester pour la liberté, l'égalité, la dignité et la justice sociale.

Grève générale, le 24 février : les confédérations syndicales UMT, CDT, UGT et FDT appellent à une journée de grève générale le 24 février.

Congo : ces enfants qui travaillent pour nos Smartphones...

50% de la production mondiale de Cobalt vient de République démocratique du Congo (RDC). La demande croît de 5% chaque année. Et ce n'est pas prêt de s'arrêter car le cobalt sert à fabriquer les batteries qui se trouvent dans tous les matériels électroniques portables : tablettes, ordinateurs portables, mais aussi voitures électriques. Amnesty International vient de publier un rapport intitulé « *Voilà pourquoi on meurt ; les atteintes aux droits humains en RDC* » : *Dans les mines congolaises des enfants et des adultes sont mis au travail dans des conditions extrêmement dangereuses, sans aucun outil adéquat ni protection. Ainsi les « creuseurs » travaillent pieds et mains nues, avec un burin et un marteau, sans casque ni masque. Or, la poussière de cobalt est extrêmement toxique et son inhalation peut entraîner des maladies pulmonaires mortelles. Dans les mines artisanales clandestines, les tunnels sont meurtriers. Ils dépassent la profondeur autorisée et ils s'écroulent, tel un piège se refermant sur ceux qui espéraient survivre grâce à eux. Les morts ne sont pas souvent rendus à leur famille, ils restent au fond de la mine. En 2015, au moins 80 mineurs sont décédés. Les enfants employés dans ces mines se retrouvent à travailler souvent plus de 12h d'affilé, restant parfois 24 heures au fond de la mine. Ils travaillent par forte chaleur ou sous la pluie et portent des sacs allant de 20 à 40 kg. Sans vêtement de protection, ils tombent malades et risquent leur vie tous les jours pour gagner entre 1 et 2 dollars la journée, qu'ils se font souvent taxés par la police. Ils ne dénoncent pas ce racket car leur travail est illégal. Le rapport dévoile aussi que des grandes marques n'effectuent pas les contrôles nécessaires pour vérifier que la fabrication de leur produit n'intègre pas, par exemple, du cobalt extrait par les enfants et n'enquêtent pas concrètement sur les violations des droits humains dans leurs chaînes d'approvisionnement. Amnesty International lance une campagne mondiale qui propose que les clients des entreprises concernées écrivent à leurs fournisseurs pour leur demander de faire ce travail.* Le rapport, un résumé, les propositions d'actions sont disponibles sur le site d'A.I.

www.amnesty.fr/Nos-campagnes/Entreprises-et-droits-humains/Actualites/Les-enfants-qui-travaillent-pour-nos-smartphones-17327

Formation syndicale : après Syrie/Kurdistan/Iran/Turquie, ... le Chiapas

Le 3 février, 85 militants et militantes ont participé à la formation organisée à Paris « autour du conflit en Syrie : Iran, Kurdistan, Turquie, Syrie ». Des formations similaires sont possibles dans d'autres régions. A partir du travail réalisé pour préparer cette journée, nous envisageons la publication d'un numéro de notre revue internationale.

La commission internationale organise les 10 et 11 juin une session de formation « les zapatistes, la construction de l'autonomie, les luttes anticapitalistes ». Elle sera animée par des camarades qui se sont déjà rendu-es sur place plusieurs fois et assurent le lien entre notre organisation et le mouvement zapatiste.

Pays basque : pour la libération de Lorentxa Guimon

L'Union syndicale Solidaires était présente à Bayonne le 9 janvier, dans le cadre de l'appel lancé pour un rapprochement des prisonniers politiques basques de leurs familles. C'est une mesure politique et humanitaire indispensable ; tout comme la libération immédiate de celles et ceux qui sont malades et l'amnistie dans le cadre du processus de paix, engagé notamment depuis l'annonce de la fin de la lutte armée par l'ETA et la conférence de paix d'Aiete en 2011. C'est en ce sens que nous soutenons aussi la manifestation qui se tenait le même jour à Bilbao.



C'est aussi pour cela que nous soutenons les mobilisations organisées pour exiger la libération de Lorentxa Guimon qui est toujours incarcérée à Rennes, bien que gravement malade et malgré un jugement décidant sa libération conditionnelle le 24 novembre dernier. Dans les 24 heures, le Procureur de la république avait fait appel de cette décision et elle est restée en prison. Réincarcérée depuis, elle a du être hospitalisée à trois reprises depuis décembre. Lorentxa Guimon, comme tous les détenus, précise que « *le processus de résolution du conflit est engagé, dans lequel elle s'inscrit pleinement et qu'ETA a déposé les armes* ». A travers l'appel du Procureur de la république, force est de constater que cela ne suffit pas à l'Etat français.

L'Union syndicale Solidaires réaffirme le droit à l'autodétermination de tous les peuples, sa solidarité avec celles et ceux qui luttent pour cela partout dans le monde, son soutien au processus de paix au Pays basque. Le 25 février, une nouvelle décision sera prise quant à l'avenir de Lorentxa Guimon. L'Union syndicale Solidaires demande sa libération.

Vous pouvez retrouver les informations de la commission internationale de Solidaires sur notre site à l'adresse suivante : www.solidaires.org/article12420.html